BRUPREV asbl
Rapport d'activités 2025

Table des matières

1. Cadre générale
- 1.1. Bases juridiques 5
- 1.2. BRUPREV asbl 5
- 1.3. Gouvernance 6
- 1.4. Conseils d'administration 2025 6

2. Dépistage du cancer du Sein
- 2.1. Résumé 8
- 2.2 Dispositif en Région Bruxelloise 8
 - 2.2.1 Les Unités de mammographie agréées. 9
 - 2.2.2 Le dispositif numérique 9
 - 2.2.3 Les invitations 10
 - 2.2.4 La participation de la population 10
- 2.3. Les résultats du programme en 2025 11
 - 2.3.1 Les invitations 11
 - 2.3.2 Les Mammotests 12
- 2.4 Actions réalisées en 2025 18
- 2.5 Actions prévues en 2026 19
- 2.6. Annexes 20

3. Dépistage du cancer colorectal
- 3.1. Résumé 27
- 3.2. Dispositif en Région Bruxelloise 27
 - 3.2.1 Rétrospective et bases légales 27
 - 3.2.2 Fonctionnement du programme 28
 - 3.2.3 Pharmacy.brussels 30
 - 3.2.3 CCRéf 30
 - 3.2.4 Communication 30
- 3.3 Les résultats du programme en 2025 31
 - 3.3.1 Les invitations 31
 - 3.3.2 La délivrance des kits par les pharmaciens 31
 - 3.3.3 Les indicateurs de couverture et de processus 32
 - 3.3.4 Les délais de traitement des Colotests – Les plaintes 32
- 3.4 Les évolutions du programme en 2025 33
 - 3.4.1 Accès au Colotest 33
 - 3.4.2 Demande d'accès au Registre National 34
 - 3.4.3 Evaluation du programme par le Registre du Cancer 34
- 3.5. Tableau général 35

4. Dépistage du col de l'utérus

1. Cadre général

Dépistage du cancer du sein: il devient officiellement une priorité nationale en 2000. L'Etat fédéral met en place le cadre juridique et s'engage à financer les honoraires médicaux liés au dépistage. Les Entités fédérées se chargent d'organiser le programme via des centres de coordination régionaux (Centrum voor Kankeropsporing CvKO en Flandres, Centre Communautaire de Référence CCRéf en Wallonie et Bruprev (ex Brumammo) à Bruxelles). Le programme suit les recommandations de «European Guidelines for quality assurance in breast cancer screening and diagnosis ». En Wallonie et à Bruxelles, la mammographie de dépistage est appelée « Mammotest ». En Flandre, la mammographie de dépistage est appelée « Screeningsmammografie ».

Dépistage du cancer colorectal: il est mis en place par les Régions et Communautés. En Flandres, le programme est organisé par CvKO depuis 2013. En Wallonie et à Bruxelles, il est organisé depuis 2009 par le CCRéf de la Communauté Française (CF). Suite à la VIème réforme de l'Etat et au transfert de la compétence « prévention santé » de la Communauté Française à la Commission Communautaire Française (COCOF), Bruprev a pris le relai pour la région de Bruxelles Capitale en octobre 2018, avec un projet en partenariat avec les pharmaciens (pharmacy.brussels) et le CCRéf. Le programme suit les recommandations de «European guidelines for quality assurance in colorectal cancer screening and diagnosis » (First Edition, 2012).

Dépistage du cancer du col de l'utérus : la stratégie de dépistage basée sur la recherche de HPV a démarré le 1 janvier 2025. Un groupe de travail fédéral présidé par Sciensano (HPV Roadbook) en assure le suivi. Les tests et prestations de dépistage sont financés par l'INAMI selon une nomenclature spécifique. En Flandres, il existe déjà un programme organisé sur base d'invitations. La Wallonie a démarré son programme d'invitations en décembre 2025e. A Bruxelles, un tel programme n'existe pas actuellement.

1.1. BASES JURIDIQUES

https://www.bruprev.be/fr/a-propos-de-bruprev/bases-legales

En mai 2024 a été publiée l'Ordonnance relative à la politique de prévention en santé qui précise les modalités d'organisation des programmes de dépistage du cancer en Région de Bruxelles capitale.

La décision COCOM-AM-EV-48.13593 du Collège Réuni de la Commission Communautaire Commune du 4 décembre 2025 agrée Bruprev en tant qu'acteur chargé de l'opérationnalisation des programmes de dépistage des cancers, pour une période d'un an renouvelable une fois un an.

1.2. BRUPREV ASBL

BRUPREV est une association sans but lucratif. Sont représentés à l'Assemblée Générale: les médecins généralistes de Bruxelles (FAMGB/FBHAV), les gynécologues (CRGOLFB et le VVOG), les gastro-entérologues (BGDO et VVGE), la Fondation Registre du Cancer, la Fondation contre le Cancer, le KCE, Sciensano, les radiologues, les Universités (ULB, UCL, VUB), les Cabinets Fr et Nl compétents pour la santé. Le Conseil d'Administration comprend 9 membres et est élu tous les 4 ans. Il se réunit 5 fois par an.

BRUPREV assure la mise en œuvre des programmes de dépistage et de prévention des cancers en Région de Bruxelles Capitale.

La structure comprend

- un médecin coordinateur (0,4 ETP)
- deux gestionnaires de projet, dont une responsable financière (2 ETP).

Elle a recours à des ressources externes pour les services IT et d'imagerie médicale. BRUPREV est installée dans les locaux d'Eebic[1] à Anderlecht.

1.3. GOUVERNANCE

https://www.bruprev.be/fr/a-propos-de-bruprev/gouvernance

1.4. CONSEILS D'ADMINISTRATION 2025

25 février 2025

1. Approbation du PV du CA du 15/11/2024	Validation (Annexe)	HUIS CLOS
2. Vivalis – Convention Collaboration	Validation (annexe)	OPEN
3. Vivalis – note stratégique	Information (annexe)	OPEN
4. Taux de couverture OECD	Information	
5. Consortium – activités	Information	OPEN
6. Finances : update	Information	OPEN
7. Varia : avenir de la structure Bruprev.	Information	OPEN

25 avril 2025

1. Approbation du PV du CA du 14/02/2025	Validation	HUIS CLOS
2. Update situation financier + plan d'action	Information	OPEN
3. Préliminaire rapport d'activité	Information	OPEN
4. Varia	Information	

06 juin 2025 (CA)

1. Approbation du PV du CA du 25/04/2025	Validation (Annexe)	HUIS CLOS
2. Préparation AG	Information	OPEN
3. Varia	Information	

[1] Erasmus European Business and Innovation Center, 12 Allée de la Recherche 1070 Anderlecht

06 juin 2025 (AG)

1. Admission/démission de membres
2. Approbation des comptes 2024, décharge aux administrateurs et au coordinateur
3. Approbation du budget 2025
4. Présentation du rapport d'activités 2024
5. Divers

25 septembre 2025

1. Approbation du PV du CA+AG du 06/06/2025	Validation (Annexe)	HUIS CLOS
2. Update situation financier + plan d'action	Information	OPEN
3. Sein : changement courrier	Information	OPEN
4. Utilisation des secteurs statistiques	Information	Open
5. Varia	Information	Open

05 décembre 2025

1. Approbation du PV du CA du 25/09/2025	Validation (Annexe)	HUIS CLOS
2. Update situation financier + plan d'action	Information	OPEN
3. Nouveau système informatique	Information	Open
4. Fonds sociale	Information	Open
5. Varia	Information	Open

Dépistage du
Cancer du Sein
Borstkanker
Opsporing

2. Dépistage du cancer du Sein

2.1 RÉSUMÉ

Sur les 25 Unités de dépistage actives au 31 décembre 2025, toutes fonctionnent en numérique. Elles sont réparties en 8 hôpitaux privés, 7 cabinets privés, 7 hôpitaux publics et 3 hôpitaux universitaires (privé : 60% ; public :28% ; universitaire : 12%).

Le nombre de femmes invitées en 2025 est de 65.543. 6 469femmes Bruxelloises ont passé un Mammotest. Le taux de participation des femmes invitées est de 9,9 % (+0,3%).

Le taux de rappel[2] est de 11,0% (- 0,7%). Le taux de troisièmes lectures est de 21,4% (-0,5%). Le taux de premières lectures non confirmées est de 10,2 %.

90% des premières lectures sont faites dans les 6 jours qui suivent la prise des clichés. 80% sont lues dans les 4 jours, 50% le jour même. 90% des deuxièmes lectures sont lues dans les 11 jours après la prise des clichés. 80% des L2 sont faites dans les 9 jours, 50% dans les 7 jours.

Les résultats sont communiqués aux médecins référents via e-Health (LINK). Lorsqu'il s'agit d'un Mammotest positif, le médecin référent reçoit en outre un courrier postal de BRUPREV. Il est également contacté par téléphone. La femme est également prévenue par courrier une semaine après son médecin référent.

2.2 DISPOSITIF EN RÉGION BRUXELLOISE

La Commission Communautaire Commune (CCC) est la tutelle politique du programme en Région de Bruxelles Capitale.

Le Centre bruxellois de Coordination pour le Dépistage et la Prévention des Cancers (« BRUPREV, ex Brumammo ») assure la mise en œuvre du programme en coordonnant les unités de dépistage (Annexe 1).

Le Belgian Cancer Registry assure le monitoring annuel des indicateurs du dépistage. L'Observatoire de la Santé de Bruxelles-Capitale effectue une évaluation du programme tous les 5 ans.

Le fonctionnement du programme est financé sur une base annuelle par la CCC (280.000 €) et la Communauté flamande (50.000 €).

[2] *Proportion de femmes ayant un Mammotest (+) parmi celles qui ont passé un Mammotest*

2.2.1 Les Unités de mammographie agréées.

Les unités de mammographie qui souhaitent participer au programme doivent être agréées par la CCC de Bruxelles-Capitale (ou, pour les Universités, par les Communautés de tutelle).

L'agrément est conditionné par

- un certificat de conformité des appareils d'imagerie selon les recommandations des experts du programme européen ;
- un contrôle technique semestriel[3] des installations par une firme habilitée. L'objectif de ce contrôle technique est de garantir la meilleure image possible tout en maintenant la dose d'irradiation la plus faible;
- la qualité des clichés, évaluée en fonction de critères photo techniques (compression, précision et contraste de l'image, absence d'artefacts pour les analogiques) et de positionnement ;
- la signature d'un protocole d'accord avec BRUPREV.

Fin 2025, les Unités de mammographie sont au nombre de 25 (Annexe 1). 3 Unités dépendent d'une université et relèvent pour leur agrément soit de la Communauté française (ULB, UCL), soit de la Communauté flamande (VUB). 22 unités relèvent pour leur agrément de la CCC. Les 25 unités sont numériques DR[4].

Les unités et les lecteurs reçoivent semestriellement un feed-back individualisé sur leurs principaux indicateurs d'activité (Annexe 3). Ces indicateurs sont également accessibles sur le Radiology Information System (RIS). Les normes de qualité médico-radiologiques (qualité des clichés) sont vérifiées annuellement pour chaque Unité sur analyse de 10 clichés randomisés (Annexe 4).

Un groupe de travail inter-Régions (le « Consortium » CVKO-CCRéf-BRUPREV) se réunit mensuellement depuis 2022 pour renforcer la politique de qualité des programmes. Un logiciel de formation en ligne pour les radiologues a été acquis par le consortium sur base d'une consultation du marché. Il s'agit du logiciel « FEMDEP » de Unisanté (Université de Lausanne). FEMDEP a été mis à disposition des radiologues de Bruprev avec un coût d'enregistrement de 88€. Sur les 55 radiologues de Bruprev, 18 ont réalisé la formation en ligne en 2025.

2.2.2 Le dispositif numérique

Les Unités de mammographie agréées sont connectées au PACS de BRUPREV via une solution VPN sécurisée, sans redevance ni intermédiaire, indépendante des configurations informatiques des Unités. Le PACS assure l'archivage et permet la comparaison aux anciens clichés. Le Radiology Information System (RIS) de BRUPREV est accessible on-line de manière sécurisée. Il permet aux unités de vérifier l'éligibilité des demandes de Mammotest et de transmettre les données de protocole (encodage on-line, webservice). RIS et PACS sont intégrés. Les serveurs (RIS et PACS) sont hébergés dans les locaux sécurisés de notre partenaire informatique Eonix. Lors de la première lecture, le radiologue est averti automatiquement lorsqu'il existe des anciens clichés archivés dans le PACS BRUPREV. Il peut consulter ces clichés online (module CONNECT).

Les résultats des mammographies de dépistage sont transmis automatiquement aux médecins référents grâce au dispositif LINK, via e-health et les DMI. Link sert également de plate-forme d'échange sécurisée avec les médecins.

[3] *Normes physiques pour le matériel numérique, normes physico-chimiques pour le matériel analogique*
[4] *Digital Radiology (acquisition directe de l'image numérique)*

2.2.3 Les invitations

Les invitations à se présenter au dépistage (Annexe 2) sont envoyées aux femmes tous les 2 ans, dès l'année civile où les femmes entrent dans leur 50ième année jusqu'à l'année civile de leur 69ième anniversaire. L'envoi se fait dans le mois de naissance, année paire si le jour de la naissance est un jour pair, année impaire dans le cas contraire. Un cycle complet d'invitations prend 2 ans. Les femmes qui ont passé un Mammotest sont réinvitées 23 mois après.

La BCSS[5] transmet à l'opérateur IT (EONIX) les mises à jour des fichiers d'adresses des personnes de la population cible. Le Registre du Cancer communique annuellement la liste des dames qui doivent être exclues temporairement ou définitivement du fichier d'invitations (antécédant de cancer du sein de moins de 10 ans, mammectomie bilatérale). Le fichier restant constitue le fichier d'invitations du programme. Les lettres d'invitation sont générées par un programme informatique à partir de ce fichier. La lettre d'invitation s'accompagne d'une liste des unités de mammographies agréées en Région de Bruxelles-Capitale, ainsi que d'un livret d'information sur le dépistage.

2.2.4 La participation de la population

La population Bruxelloise compte **1.255.795** [6] habitants dont environ **10%** de femmes dans la tranche d'âge de 50 à 69 ans. Elles constituent la population cible, soit **130.118** [6]. La population bénéficiaire est la partie de la population cible inscrite au système d'assurance obligatoire maladie invalidité (117.767 [7]). La population éligible est la population bénéficiaire moins les listes d'exclusions[8]. C'est la population invitée au dépistage par courrier personnalisé (**125.226** sur les 2 années 2024 et 2025). Les femmes participantes sont les femmes effectuant un Mammotest.

En Région Bruxelloise, **9,7%** de la population invitée participe au programme de dépistage organisé[9]. En outre, **39,5%**[10] des femmes de la même tranche d'âge ont procédé à un bilan sénologique au moins une fois sur une période de 2 années. On peut donc estimer qu'un total de **49,2**% de la population cible a effectué une démarche préventive sur 2 ans.

Brussels Population	1.255.795
Brussels Women 50-69	130.118
Brussels Women 50-69 Beneficiaries	117.767
Invited in 2024-2025	125.226

[5] Banque Carrefour de la Sécurité Sociale
[6] Source : https://bestat.statbel.fgov.be- Chiffres de janvier 2025
[7] Source : http://atlas.aim-ima.be – Réf 2024
[8] Les femmes ayant subi une mastectomie bilatérale sont exclues définitivement des listes d'invitations ; celles qui ont un antécédant de cancer IS ou invasif sont exclues pour une période de 10 ans.
[9] Lissage sur 2024-2025
[10] Source : http://atlas.aim-ima.be - Données 2023

2.3. LES RÉSULTATS DU PROGRAMME EN 2025

2.3.1 Les invitations

Nous disposons d'un fichier de la population éligible mis à jour périodiquement sur base des fichiers de mutations transmis par la BCSS. En 2025, **65.543** femmes ont été invitées.

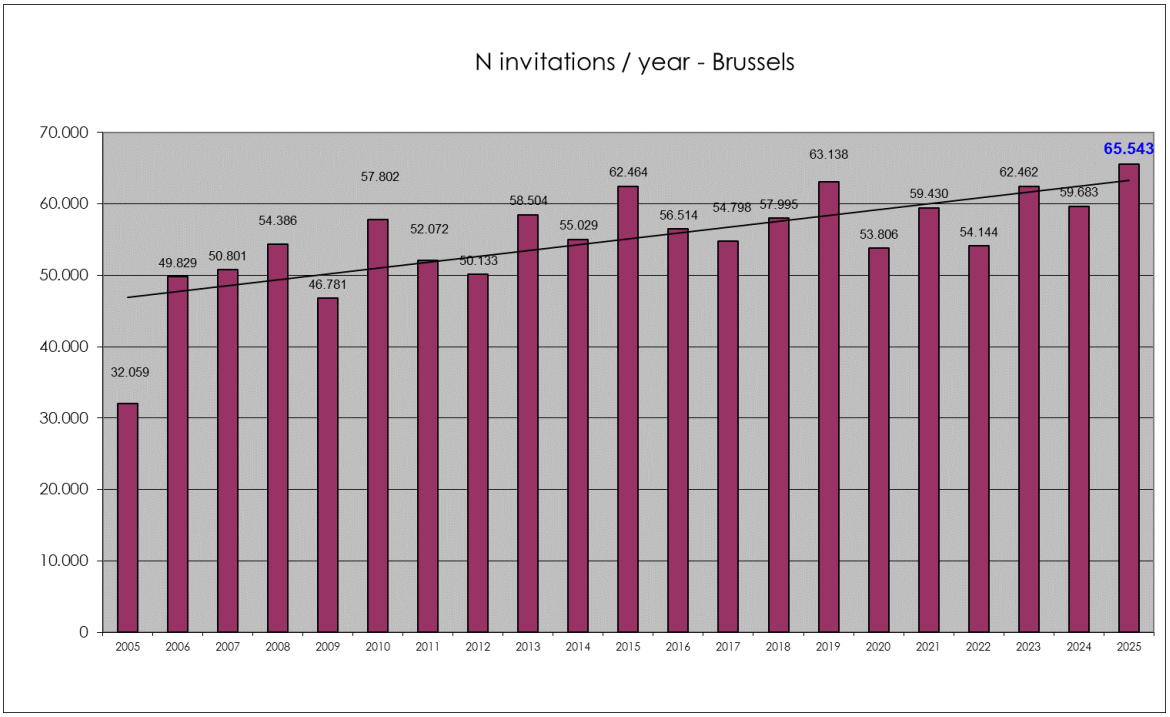


Figure 1: Invitations annuelles

Suivi des retours postaux[11]: 3,1%

[11] *Sur tous les envois, soit 65.543*

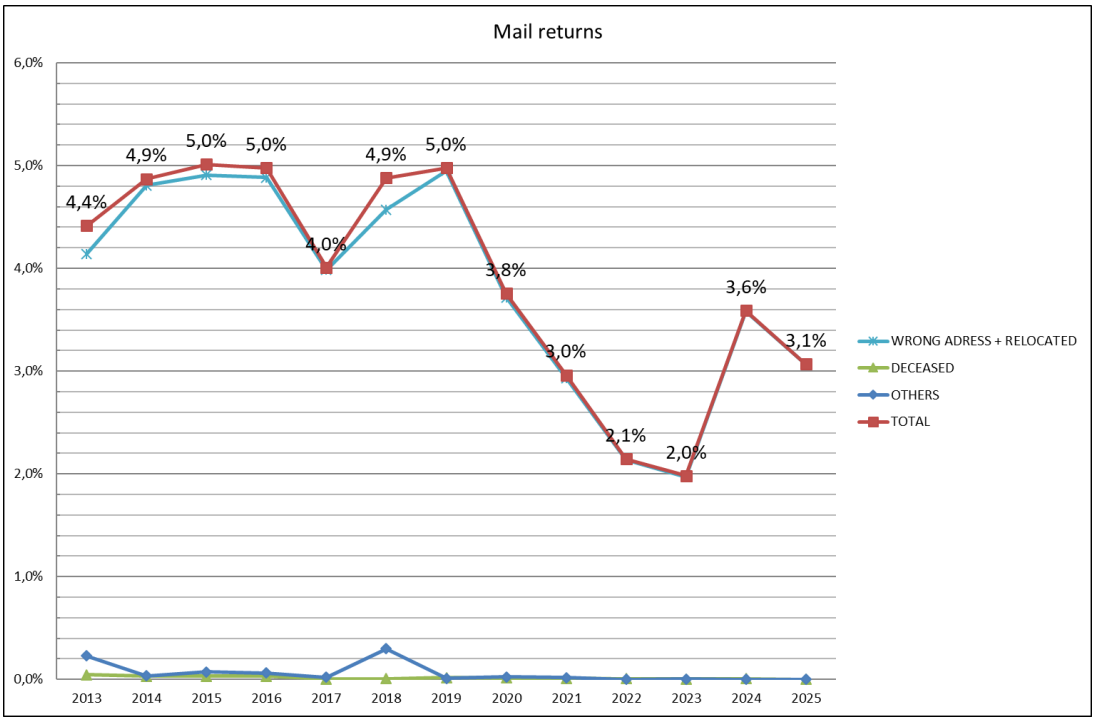


Figure 2: Taux de retours postaux

2.3.2 Les Mammotests

Indicateurs de participation

6 850 femmes ont eu recours au Mammotest dans les 25 Unités agréées. **6.469** (94,4%) sont Bruxelloises, 245 (3,6%) proviennent de la Région flamande, 136 (2,0%) proviennent de la Région wallonne. Le taux de participation[12] des femmes Bruxelloises est de **9,9%** (+ 0,3%). Lissé sur les années 2024-2025 il est de 9,7%.

[12] *% de femmes invitées qui passent un Mammotest*

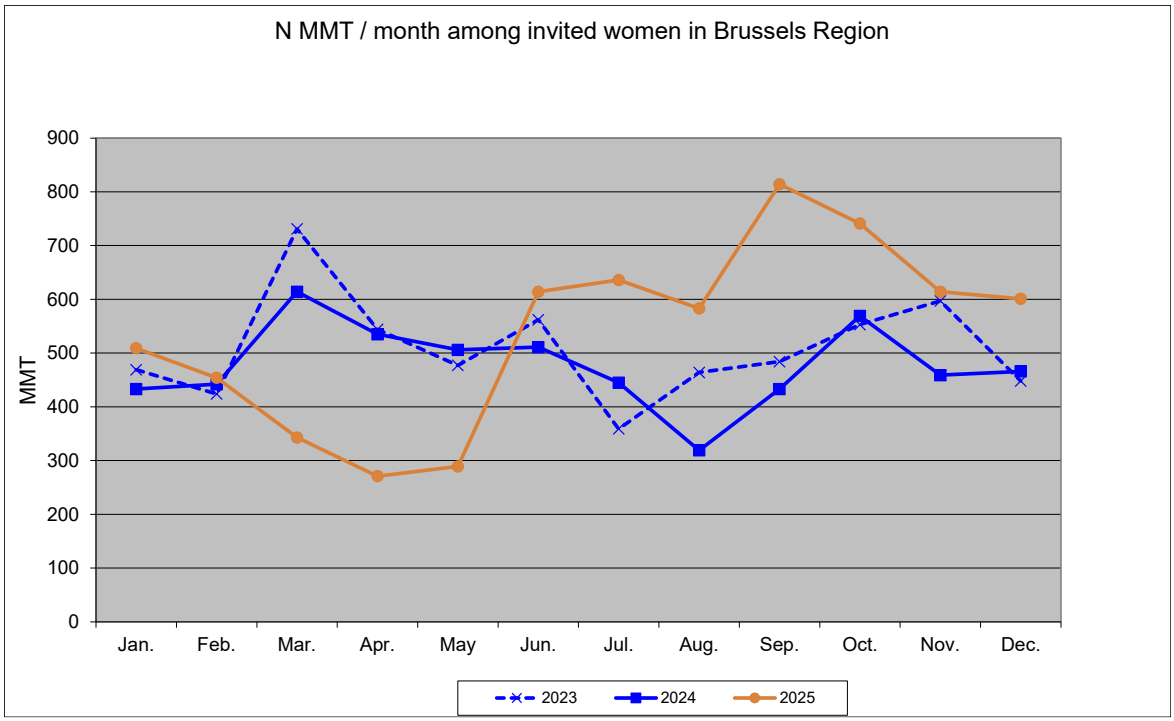


Figure 3: évolution mensuelle des MMT

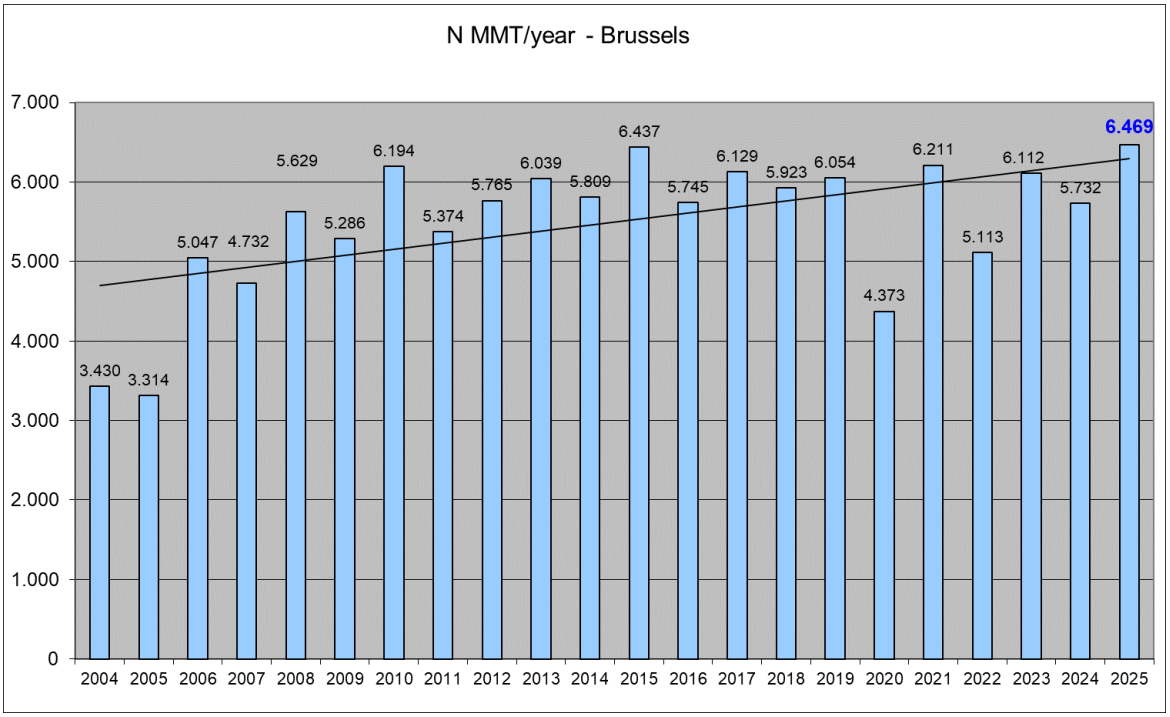


Figure 4 : évolution annuelle des MMT

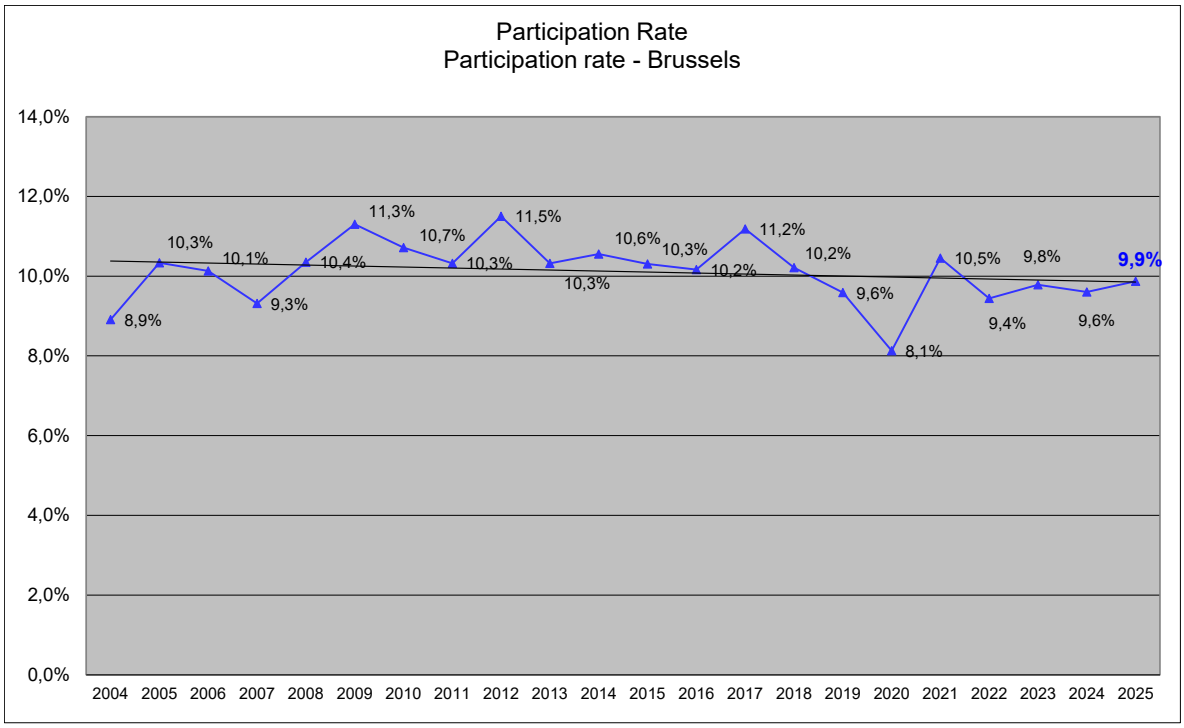
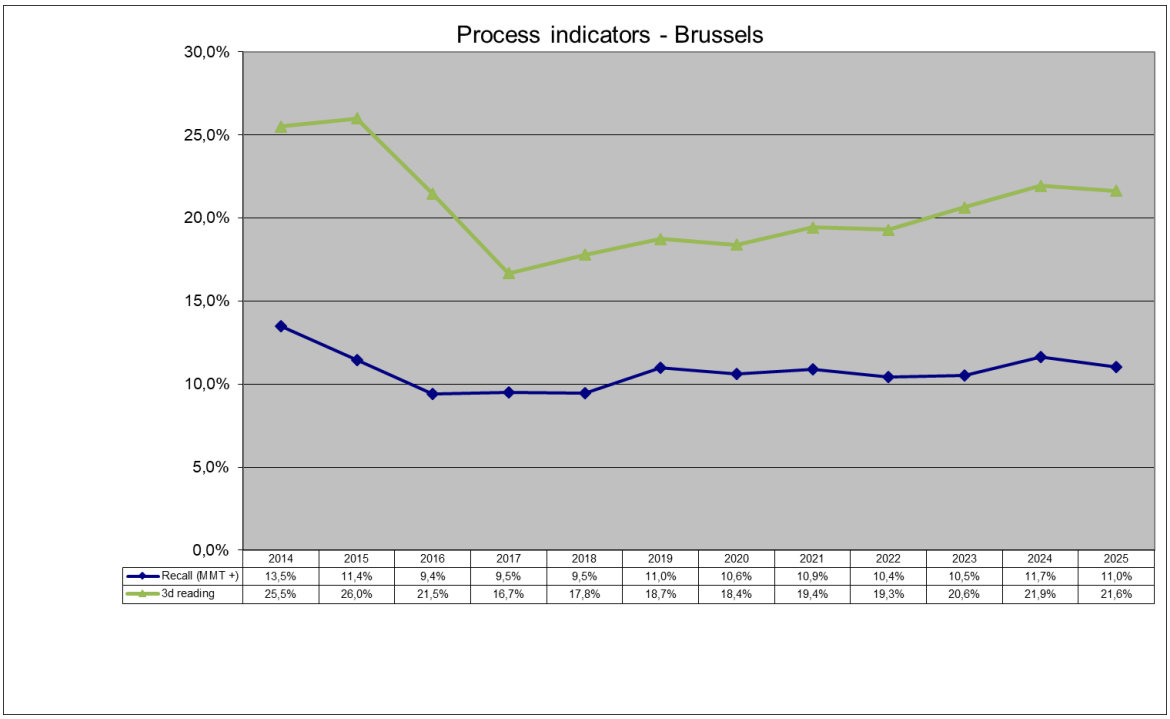


Figure 5: évolution annuelle du taux de participation

Indicateurs de processus

Le taux de rappel est de à **11,0%** (- 0,7%). Le taux de rappel spécifique pour les « premiers dépistages » est de 17,5% (-1,9%) (la norme européenne est de 7%). Le taux de rappel pour les « dépistages subséquents » est de **4,8%** (la norme européenne est de 5%)

Le taux de troisième lecture ne diminue pas : **21,6%** (-0,3%)



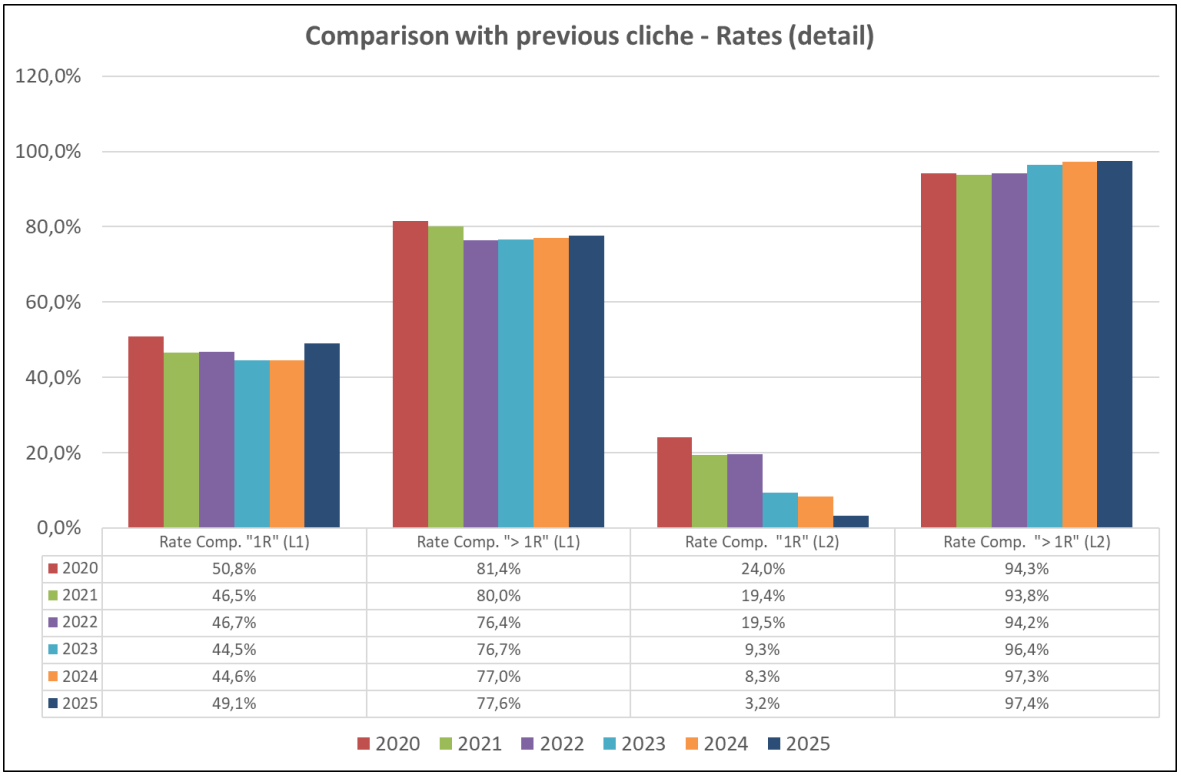
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recall (MMT +)	13,5%	11,4%	9,4%	9,5%	9,5%	11,0%	10,6%	10,9%	10,4%	10,5%	11,7%	11,0%
3d reading	25,5%	26,0%	21,5%	16,7%	17,8%	18,7%	18,4%	19,4%	19,3%	20,6%	21,9%	21,6%

First Round ("1R") versus >1 Round (">1R") - BRU $ - RATES	2019	2020	2021	2022*	2023*	2024*	2025	EU Norm Acceptable
% first round participants "1 R"	42,7%	39,9%	41,1%	42,5%	44,8%	46,2%	49,2%	
% multi-rounds participants ">1R"	57,3%	60,1%	58,9%	57,5%	55,2%	53,8%	50,8%	
Recall rate "1R"	16,2%	17,0%	18,8%	17,3%	17,1%	19,4%	17,5%	< 7%
Recall rate "> 1R"	7,0%	6,4%	5,7%	5,0%	5,2%	5,1%	4,8%	< 5%
L3 rate "1R"	26,0%	26,7%	27,8%	26,5%	28,2%	29,5%	28,7%	
L3 rate ">1R"	13,3%	12,9%	13,6%	13,2%	14,2%	15,2%	14,5%	

Figure 6 : évolution annuelle des indicateurs qualitatifs de processus, et détail par « round » – Taux

Chez les premiers lecteurs (L1), le taux de comparaison avec les clichés antérieurs augmente un peu pour « premiers dépistages » : **49,1% (+4,4%)**. Le taux de comparaison pour les « dépistages subséquents » est de **77,6%**, ce qui signifie que dans un quart des cas, les L1 ne consultent pas les antécédents archivés.

Chez les deuxièmes lecteurs (L2), le taux de comparaison avec les anciens clichés est très bas pour les « premiers dépistages » : **3,2% (-5,1%)** : les premiers lecteurs ne livrent pas les anciens clichés. Pour les « dépistages subséquents », il est de : **97,4 %** (+ 0,1%).



	Rate Comp. "1R" (L1)	Rate Comp. "> 1R" (L1)	Rate Comp. "1R" (L2)	Rate Comp. "> 1R" (L2)
2020	50,8%	81,4%	24,0%	94,3%
2021	46,5%	80,0%	19,4%	93,8%
2022	46,7%	76,4%	19,5%	94,2%
2023	44,5%	76,7%	9,3%	96,4%
2024	44,6%	77,0%	8,3%	97,3%
2025	49,1%	77,6%	3,2%	97,4%

Figure 7 : taux de comparaisons avec les anciens clichés

On voit en 2025 un allongement des délais de 2émes lectures : 90% des deuxièmes lectures sont lues dans les 15 jours après la prise des clichés, soit 4 jours de plus qu'en 2024 (80% = 10 jours, 50% = 7 jours). Les délais de premières lectures ont également augmenté : 90% des L1 sont faites dans les 8 jours, au lieu de 6 en 2024. Il faut au maximum 6 jours pour avoir une troisième lecture. Les moyennes de délai MMT-L2, par Centre de Mammographie, vont de 4 à 16 jours.

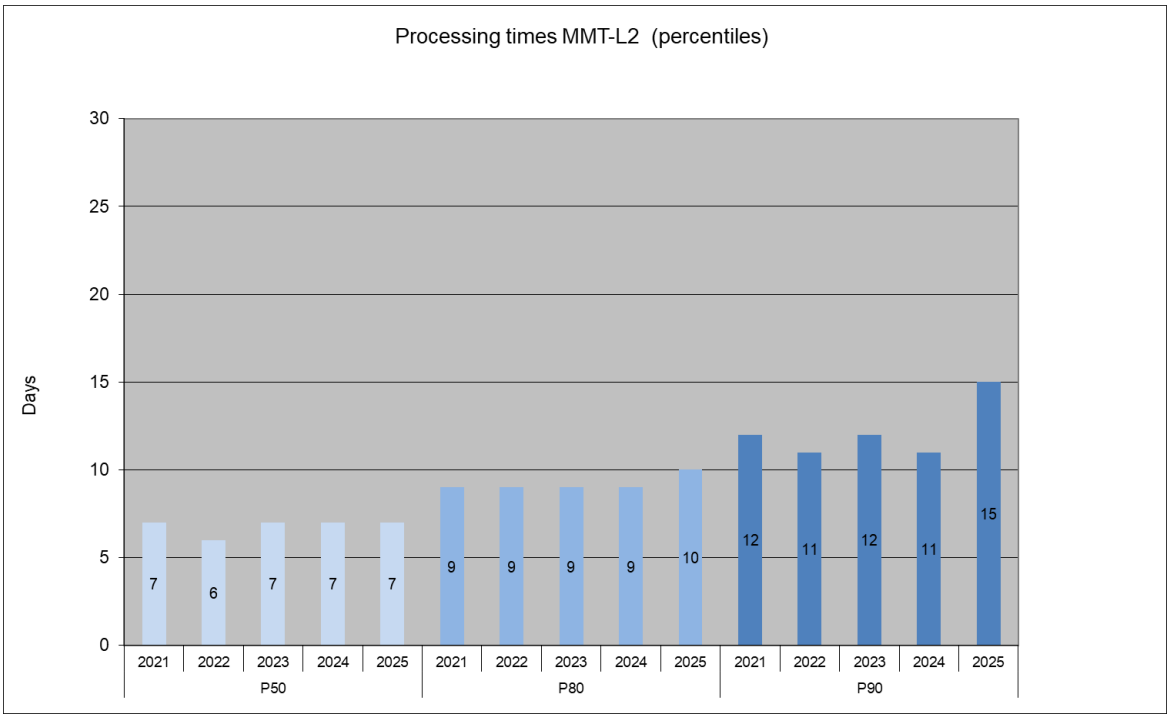


Figure 8 : délais de processing (L2)

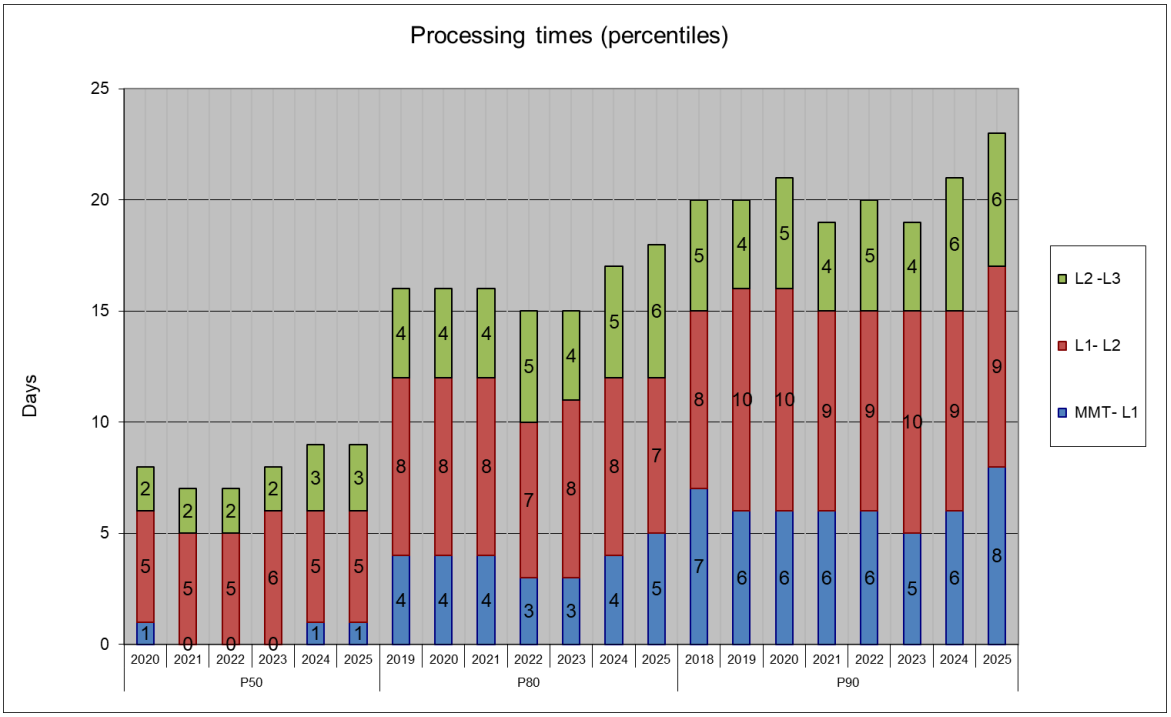


Figure 9 : délais de processing (L1, L2 L3)

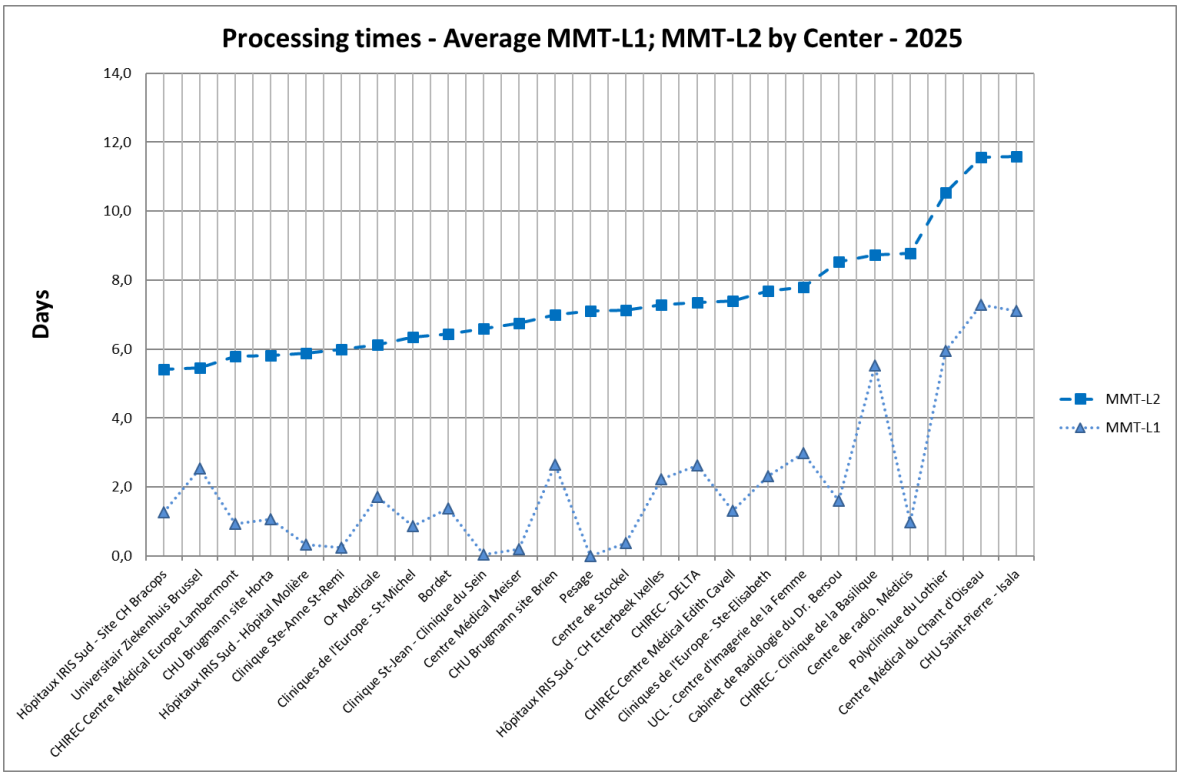
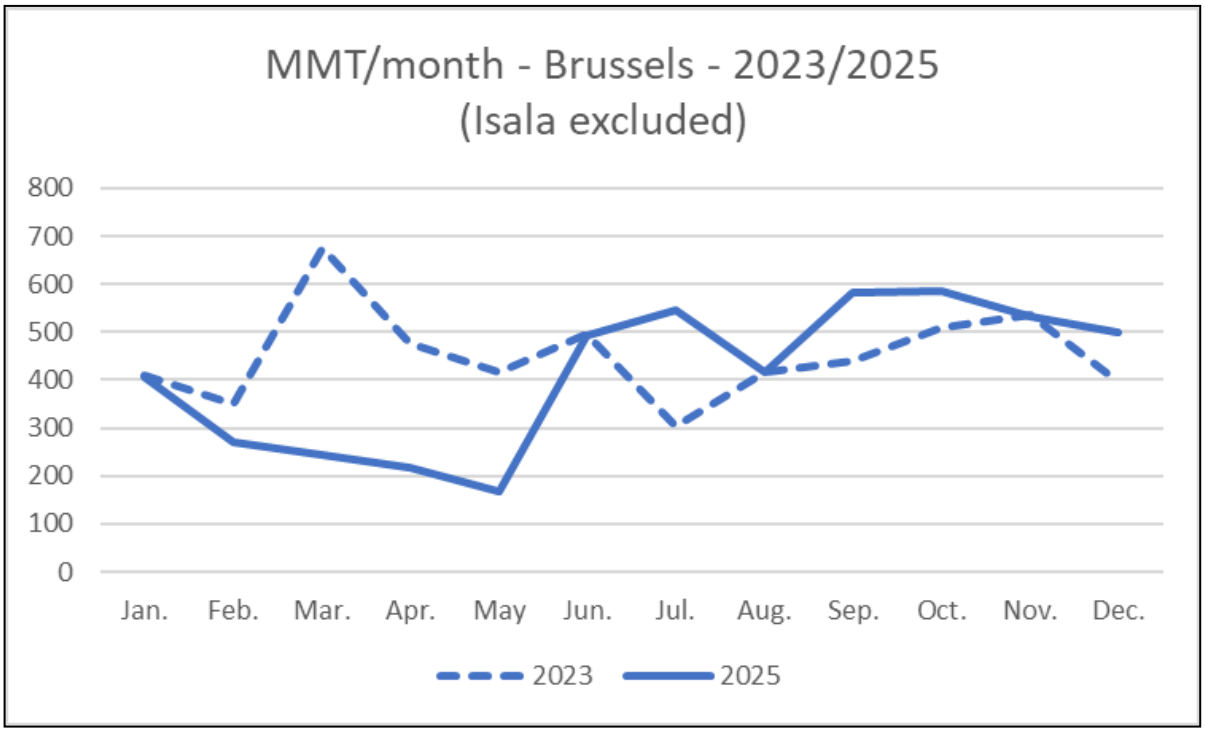


Figure 10 : délais de processing (Centres)

2.4 ACTIONS RÉALISÉES EN 2025

1. Dans le contexte d'incertitude lié au fonctionnement budgétaire par 12èmes provisoires, les invitations au dépistage du cancer du sein en 2025 ont été suspendues de janvier à avril inclus. Les invitations ont repris en mai, avec un rattrapage qui n'a comblé que partiellement le déficit de MMT observé pendant le premier trimestre. Au total, le nombre de MMT en 2025 a diminué de 9 % a rapport à 2023[13]



2. « Consortium » CVKO-CCRéf-BRUPREV : projet FEMDEP. 18/55 radiologues premiers lecteurs ont réalisé la formation en ligne.

3. « Consortium » CVKO-CCRéf-BRUPREV Webinar national à l'attention des radiologues et des technologues »Working together on breast cancer screening » du 30/01/2025.

4. Formation technologues en novembre 2025.

[13] *La comparaison doit être biannuelle. Le Centre Isala n'a pas été prise en compte pour les 2 années, en raison de son changement de politique de recrutement survenu en 2025.*

2.5 ACTIONS PRÉVUES EN 2026

En l'absence d'un gouvernement de plein exercice en 2025, les actions planifiées en 2026 restent circonscrites à la routine, à l'exception de :

1. Nécessité d' une nouvelle base de données et d'un nouveau système d'exploitation du RIS qui intègre la base de données pour le dépistage du cancer colorectal. Tributaire d'un budget.

2. Consortium : symposium – webinar 24/02/2026

ANNEXES MAMMO

Annexe 1: Centres agrées

LISTE DES UNITÉS AGRÉÉES DANS LA RÉGION BILINGUE DE BRUXELLES-CAPITALE. **(Délai de rendez-vous entre 2 à 3 semaines)**	**ADRESSES**	**CODE POSTAL**	**TÉLÉPHONE**
CHU St-Pierre – Clinique du Sein ISALA– Site César de Paepe	Rue des Alexiens 11	1000	02/535.44.92
Institut Jules Bordet	Rue Meylemeersch 90	1070	02/541.73.74
Clinique St-Jean – Clinique du Sein	Boulevard du Jardin Botanique 32	1000	02/221.97.97
Polyclinique du Lothier	Boulevard Baudouin 27	1000	02/221.87.10
CHU Brugmann – Clinique du sein ATOSSA site Horta	Place Van Gehuchten 4	1020	02/477.20.10
CHIREC - Centre Médical Europe - Lambermont	Rue des Pensées 1	1030	02/434.24.11
CHU Brugmann - Clinique du sein ATOSSA site Brien	Rue du Foyer Schaerbeekois 36	1030	02/477.92.40
Centre Médical Meiser	Boulevard Léopold III 5	1030	02/705.81.14
Cliniques de l'Europe – Site St-Michel	Rue de Linthout 150	1040	02/614.37.70
Hôpitaux Iris Sud – Site Etterbeek Ixelles	Rue Jean Paquot 63	1050	02/432.81.99
Centre de Sénologie du Pesage	Avenue du Pesage 58	1050	02/649.85.87
O+ Médicale	Rue Henri Jaspar 113	1060	02/537.90.92
Hôpitaux IRIS Sud – Site Bracops	Rue Dr. Huet 79	1070	02/432.81.99
CHIREC- SARE	Boulevard Graindor 66	1070	02/434.30.75
Cabinet de Radiologie du Dr. Bersou	Boulevard Mettewie 37 bte 6	1080	02/468.20.17
CHIREC – Clinique de la Basilique	Rue Pangaert 37	1083	02/434.22.40
Universitair Ziekenhuis Brussel	Laarbeeklaan 101	1090	02/477.60.50
Centre de Stockel	Avenue Hinnisdael 51	1150	02/779.02.00
Centre Médical du Chant d'Oiseau	Avenue des Frères Legrain 85	1150	02/761.60.70
Centre de radiodiagnostic Médicis	Avenue de Tervueren 236	1150	02/762.29.60
CHIREC - Delta – Clinique du sein	Boulevard du Triomphe 201	1160	02/434.88.46
CHIREC - Centre Médical Edith Cavell	Rue Général Lotz 37	1180	02/434.88.46
Cliniques de l'Europe – Site Ste-Elisabeth	Avenue de Fré 206	1180	02/614.27.70
Hôpitaux Iris Sud – Site Molière Longchamp	Rue Marconi 142	1190	02/432.81.99
Cliniques Universitaires Saint-Luc Imagerie de la femme	Avenue Hippocrate 10	1200	02/764.29.13

Annexe 2 : Lettre d'invitation

Dépistage du Cancer du Sein

Programme de dépistage du cancer du sein dans la Région de Bruxelles-Capitale

LETTRE D'INVITATION AU MAMMOTEST

MAMMOTEST GRATUIT | WWW.BRUPREV.BE

Madame,

Si vous avez entre 50 et 69 ans cette année, vous pouvez bénéficier d'une radiographie gratuite des seins appelée Mammotest. Le Mammotest augmente fortement les chances de détecter un cancer à ses débuts. Plus tôt un cancer est identifié, plus les chances de guérison sont élevées. Si vous n'avez pas effectué de Mammotest depuis 2 ans, nous vous invitons à le faire **maintenant.**

QUE DOIS-JE FAIRE POUR EFFECTUER UN MAMMOTEST GRATUIT ?

1. Je prends **rendez-vous** pour un Mammotest dans l'un des Centres de Mammographie repris dans la liste jointe à cette lettre.
2. Lors de mon rendez-vous, je prends avec moi cette lettre d'invitation ou la prescription « Mammotest» faire par mon généraliste ou mon gynécologue. Je prends également ma carte d'identité, 2 vignettes de ma mutualité ainsi que le nom et l'adresse de mon généraliste ou mon gynécologue.
3. Les résultats du Mammotest seront envoyés chez mon généraliste ou mon gynécologue. Si le Mammotest est positif, cela signifie qu'un examen de contrôle supplémentaire est nécessaire.

Si vous êtes suivie pour un cancer du sein, cette invitation ne vous concerne pas.
Parlez-en à votre médecin traitant.

Dr Jean-Benoît Burrion,
Coordinateur BRUPREV asbl

Dr Frédéric Buxant,
Président BRUPREV asbl

vivalis.brussels

BruPrev

Vlaanderen

asbl BRUPREV vzw | Allée de la Recherche 12 Researchdreef - Bruxelles 1070 Brussel
02 / 736 19 84 • mammotest@bruprev.be • www.bruprev.be

Annexe 3 : lettre de résultat

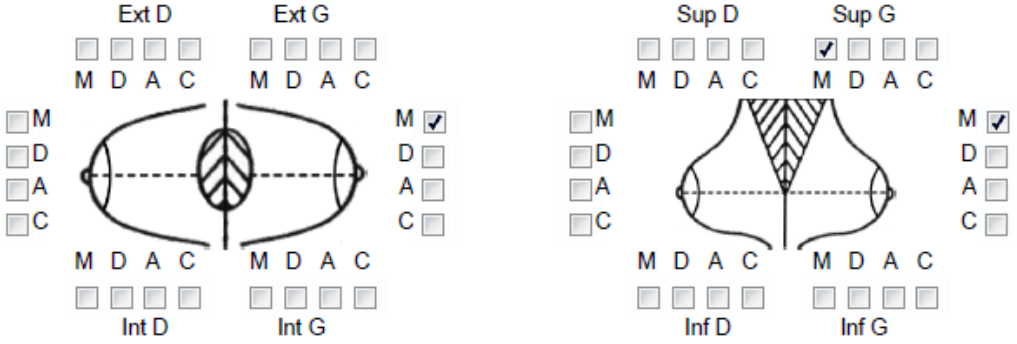
Dépistage du Cancer du Sein
Borstkanker Opsporing

Chère Consoeur, Cher Confrère, Bruxelles, le

Votre patiente, Madame, née le s'est présentée pour un mammotest le 18/12/2024 dans le centre Hôpitaux IRIS Sud - Hôpital Molière (n°11).

Le mammotest est positif : ACR3 un examen complémentaire est nécessaire.

Les anomalies suivantes ont été vues après la double lecture.



Masse Distortion Asymétrie MicroCalcifications

Veuillez noter que chez les femmes ayant une densité mammaire élevée (C ou D), une échographie complémentaire améliore les performances du dépistage. La densité mammaire de votre patiente est :C.

Nous vous prions de bien vouloir informer votre patiente du résultat de son mammotest.

Les clichés du mammotest sont archivés au centre qui a effectué la première lecture. Si vous orientez votre patiente vers un autre centre, il est important qu'elle apporte les clichés de son mammotest. Les résultats sont également disponibles sur les réseaux santé.

Merci de bien vouloir confirmer via e-Health à 'bruprev' ou numéro de l'entreprise 0476748565 que la patiente a été informée de son résultat.En cas de problème, n'hésitez pas à nous contacter.

Nous restons à votre entière disposition pour toute information utile. Nous vous prions de croire, Chère Consoeur, Cher Confrère, en l'expression de nos sentiments confraternels.

Dr. ANDRES PAZ ANA
Radiologue

Dr. DELREE MARC
Radiologue

Dépistage du
Cancer du Sein
Borstkanker
Opsporing

Madame xxx

Bruxelles, le

Chère Madame,

Votre mammotest réalisé en date du xxx montre que des examens complémentaires sont nécessaires.

Nous vous recommandons de prendre contact avec votre médecin référent le Dr. xxx

Veuillez agréer, chère Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Dr Jean-Benoît Burrion
Coordinateur Bruprev

asbl BRUPREV vzw | Allée de la Recherche 12 Researchdreef - Bruxelles 1070 Brussel
T: 02/736 19 84 • F: 02/742 21 33 • mammotest@bruprev.be • www.bruprev.be

Annexe 4 : fiche de retro-information aux unités de dépistage et aux radiologues

Beste·radioloog,·¶
¶
We·brengen·u·graag·semestrieel·op·de·hoogte·van·uw·persoonlijke·activiteitsindicatoren.··¶
¶
Deze·semestriële·feedbackrapporten·zijn·bedoeld·om·de·kwaliteit·van·het·screeningsprogramma·te·optimaliseren.·Zo·hopen·we·de·recall·rate·beter·te·controleren·evenals·een·adequate·detectiegraad·te·handhaven.·Uiteraard·is·deze·mailing·louter·informatief·en·strikt·persoonlijk·bedoeld.·¶
¶
Onderstaande·tabel·geeft·u·extra·informatie·over·uw·gerealiseerde·Mammotesten.·¶
¶
Indien·u·meer·informatie·wenst,·aarzel·niet·om·ons·te·contacteren.·¶
Met·collegiale·groeten,·BRUPREV·Team¶

Cher·Radiologue,·¶
¶
Nous·vous·communiquerons·semestriellement·vos·indicateurs·d'activité·¶
¶
Ces·rapports·de·feed-back·semestriels·visent·à·améliorer·la·qualité·du·programme·de·dépistage.·Nous·espérons·que·cela·permettra·de·mieux·maîtriser·les·taux·de·rappel·tout·en·maintenant·un·taux·de·détection·adéquat.·Cet·envoi·est·purement·informatif·et·strictement·personnel.¶
¶
Le·tableau·ci-dessous·présente·vos·performances·individuelles.·¶
¶
Si·vous·souhaitez·obtenir·plus·informations·ou·si·vous·avez·des·commentaires,·n'hésitez·pas·à·nous·contacter.·¶
Cordiales·salutations,·l'équipe·BRUPREV¶
¶

xx·¤		2023¤	2024·–·S1+2¤	Gemiddelde·2024¤	¤
¤	Aantal·Mammotesten↵ ·····*Nombre·de·Mammotests*¤	529¤	459¤	56¤	¤
	Percentage·positieve·eerste·lezingen·(L1)↵ ·····*Pourcentage·premières·lectures·positives·(L1)*¤	3.6%¤	4.1%¤	16.5%¤	¤
	Percentage·afgewerkte·positieve·Mammotesten·¶ ·····*Pourcentage·Mammotests·terminés·positifs*·¤	4.2%¤	6.1%¤	11.7%¤	¤
	Percentage·verschil·L1·/·L3¶ ·····*Pourcentage·différence·entre·L1/·L3*¤	3.6%¤	5.5%¤	11.1%¤	¤
	Aantal·dagen·tussen·Mammotest·en·2de·lezingen·¶ ·····*Nombre·de·jours·entre·Mammotest·et·2ème·lectures*¤	10¶ ¤	10¤	7¤	¤

¶

Annexe 5 : tests de qualité médico-technique (T10)

Tableau tests 10 et 30 2025									
N°	NOM	DATE LINE TEST	REUSSI	RATE	motif	TEST 10 BIS	REUSSI	RATE	PROCHAIN TEST
2	SASR	18-10-25	10-10-25						10-10-26
3	BORDET	15-11-25	14-11-25						14-11-26
4	CHEI	26-01-25	28-02-25						28-03-26
7	BERSOU	14-06-25	23-05-25						23-05-26
8	BRACOPS	08-03-25	28-02-25						28-03-26
9	ST JEAN	02-02-25	24-01-25						02-02-26
10	ST MICHEL	29-11-25	14-11-25						14-11-26
11	MOLIERE	25-10-25	24-10-25						24-10-26
15	CMCO	25-10-25	24-10-25						24-10-26
20	STE ELISABETH	19-04-25	28-03-25						01-04-26
21	CAVELL	19-04-25	28-03-25						01-04-26
22	STOCKEL	18-10-25	10-10-25						10-10-26
23	ST PIERRE	08-08-25	08-08-25						08-08-26
25	LAMBERMONT	05-07-25	11-07-25						11-07-26
31	BASILIQUE	05-07-25	11-07-25						11-07-26
33	BRUGMANN BRIEN	02-02-25	24-01-25						02-02-26
34	BRUGMANN HORTA	08-03-25	28-02-25						28-03-26
37	O + MEDICAL	15-11-25	14-11-25						14-11-26
38	PESAGE	29-11-25	14-11-25						14-11-26
41	MEISER	05-09-25	03-10-25						3-10-2026
44	CENTRE DE RADIODIAGNOSTIC MEDICIS	05-09-25	03-10-25						3-10-2026
45	CENTRE DELTA	29-11-25	21-11-25						21-11-26

N°	UNITES	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1	AZ VUB	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
2	STE ANNE	A	A	A	A	A	N 8/10/10	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
3	BORDET	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
4	CHEI	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
5	CENTRE RADIOLOGIQUE DU DR TREFOIS	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	STOP 01/04/2022			
6	ERASME/IMEDIA		N	N	SORTI	non conf	N13/02/09	N	N	N	N	N	3/06/2016	N	N	N	N	N	N	N	STOP 19/08/2024 (-> UM Bordet)	
7	BERSOU	A	A	A	A	A	A	n 21/10/1	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
8	BRACOPS	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
9	ST JEAN	A	A	A	N 9/09/0	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
10	ST MICHEL	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
11	MOLIERE	N	N	N	SORTI 6/1	non conforme			####	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
12	HOPITAL Français REINE ELISABETH	N	N	N	SORTI	cessation activités																
13	UCL		A	A	SORTI 12	non conf	15-02-10	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
14	BRUSSELS MENOPAUSE CENTER	A	A	A	A	N 26/11/	01-09-10	cessation d'activité														
15	CHAMP D OISEAU					N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
16	CENTRE DE RADIOLOGIE DU DR BORREMANS	A	A	A	A	A	15-05-10	cessation d'activité														
17	CENTRE DE RADIOLOGIE DU DR COSAERT		A	A	A	A	10-05-10	cessation d'activité														
18	IMAGERIE MEDICALE DE BROQUEVILLE	N	N	N	N	N	10/05/2010 cessation d'activité															
19	CENTRE PRIVE DE RADIOLOGIE DU DR LADURON	A	A	A	A	SORTI 03	cessation activité															
20	CLINIQUE DE L EUROPE STE ELISABETH	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
21	CHIREC/CAVELL	A	A	A	N 9/04/0	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
22	CENTRE DE STOCKEL				N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
23	CHU / ST PIERRE SITE CESAER DE PAEPE ISALA	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
25	CHIREC/LAMBERMONT	A	A	A	N 27/06/	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
26	CHIREC/PARC LEOPOLD	A	A	A	N 11/07/	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	NON RENOUVELE/ 2023 <50 MMT		
27	POLYCLINIQUE DU LOTHIER		A	A	A	A	A	N10/08/2	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
28	CIMS PRIVE DU DOCTEUR REYGAERTS	A	A	A	A	A	A	N 26/08/1	N	N	N	N	N	N	N	N	N	SORTI 30/06/2021				
29	CPAS ST JOSSE	A	A	A	SORTI 20	SORTI	cessation activié															
30	CENTRE PRIVE PRINCE DE LIGNE	A	A	A	A	A	A	A	N 5/0	N	N	N	N	N	N	N	N	N	STOP 01/04/2022			
31	CENTRE BASILIQUE	A	A	A	N 29/04/	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
32	DR HUBERT	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	SORTI 01/04/2020					
33	BRUGMANN BRIEN					N 2/09/2	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
34	BRUGMANN HORTA						N 15/10/10	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
35	CIMS DR VANDE MERCKT C.						12-04-10	N	N	SORT	non conforme				29-03-18	SORTI 28/06/2019						
36	CIMS DR COLLET						11-06-10	A	A	A	A	A	A	SORTI 30/04/2017								
37	O+ MEDICAL						07-07-10	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
38	PESAGE							N 23/05/1	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
39	ODC								N	01-05-13												
40	CENTRE MEDICAL JEAN FONTAINE									####	N	N	N	SORTI 30/04/2017								
41	CENTRE MEDICAL MEISER									####	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
42	POLYCLINIQUE SPECIALISEE D'HELMET										N 9/01/14	N	N	SORTI 30/04/2017								
43	CENTRE ALPHA MEDICAL											N 4/06/	N	SORTI 30/04/2017								
44	Centre de radiodiagnostic Médicis												N 15/09/2	N	N	N	N	N	N	N	N	N
45	CHIREC -DELTA												N 09/12/2	N	N	N	N	N	N	N	N	N
46	CHIREC - CITY CLINIC																N PROV 2	N	NON RENOUVELE/ 2022			
47	POLYCLINIQUE DU CENTRE SRL Dr ERMENS																		N PROV - NON RENOUVELE/ 2023			

Dépistage du
Cancer Colorectal
Dikkedarmkanker
Opsporing

3 Dépistage du cancer colorectal

3.1. RÉSUMÉ

Le programme public de dépistage du cancer colorectal est mis en place par les Régions et Communautés. En Flandres, le programme est organisé par le Centrum voor Kankeropsporing (CvKO) depuis 2013. En Wallonie et à Bruxelles, il est organisé depuis 2009 par le Centre Communautaire de Référence (CCRéf) de la Communauté Française (CF).

En Région de Bruxelles-Capitale, Bruprev (ex Brumammo) a pris le relai en octobre 2018[14], avec un projet pilote de 3 ans en partenariat avec pharmacy.brussels (ex UPB-AVP) et le CCRéf. Le programme suit les recommandations de «European guidelines for quality assurance in colorectal cancer screening and diagnosis »[15].

3.2. DISPOSITIF EN RÉGION BRUXELLOISE

3.2.1 Rétrospective et bases légales

- De 2009 à juin 2018, le programme de dépistage du cancer colorectal à Bruxelles est organisé par le Centre Communautaire de Référence (Communauté française). Le programme est basé sur un partenariat avec les médecins généralistes, qui délivrent les kits de test « immunologic Faecal Occult Blood Test » (iFOBT)[16].
- Une réflexion sur le dépistage du cancer du côlon à Bruxelles est formellement initiée début 2016, dans le cadre du plan de santé Bruxellois[17].
- Un premier synopsis est élaboré en février 2017[18].

[14] *Suite à la VIème réforme de l'Etat et au transfert de cette compétence de la Communauté Française à la Commission Communautaire Française (COCOF).*
[15] *https://cancer-screening-and-care.jrc.ec.europa.eu/en/ecicc/european-colorectal-cancer-guidelines?topic=289&usertype=282#guideline*
[16] *Depuis 2016. Avant 2016, c'est le test chimique gaïacFOBT, moins performant, qui était utilisé.*
[17] *E-mail du dr David Hercot du 03/02/2016.*
[18] *Réunion du 14/02/2017. Document « 2017-02-14 BRUPREV CaCR ».*

- Une Task Force dédiée est mise en place en janvier 2018[19], avec les Cabinets, les pharmaciens (Union des Pharmaciens de Bruxelles UPB-AVP – devenu pharmacy.brussels en 2022), les médecins généralistes (Fédération des Associations de Médecins Généralistes de Bruxelles FAMGB et Brussel Huisartsen Kring BAHK), l'asbl Question Santé, le Centre Communautaire de Référence (CCRéf).
- Le document de projet définitif aboutit en juin 2018[20].
- Les partenaires opérationnels sont Brumammo (BMM), UPB-AVP, le CCRéf.
- Le projet est budgétisé[21].
- Les conventions sont signées (COCOM-COCOF-VG; BMM-CCRéf; BMM-UPB-AVB).
- Le projet est opérationnel le 24 octobre 2018.
- Statuts de Brumammo modifiés, parus aux annexes du Moniteur Belge du 31 janvier 2020 sous le n° 20018427. Brumammo devient BRUPREV.
- Protocole d'accord de collaboration entre la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande et la Commission communautaire française relatif à l'organisation d'un programme-pilote de dépistage du cancer colorectal sur le territoire de la Région bilingue de Bruxelles-Capitale du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2021.
- Par avenant au protocole d'accord, le projet est prolongé jusqu'au 31 décembre 2022.
- Par avenant au protocole d'accord, le projet est prolongé jusqu'au 31 décembre 2023, avec un honoraire de délivrance pour les pharmaciens (3€ TVAC) et les coûts de gestion des grossistes (0,41€ TVAC). Une convention est signée avec pharmacy.brussels.
- Protocole d'accord COCOM-Vlaamse Gemeenschap prolongeant le projet jusqu'au 31 décembre 2024

3.2.2 Fonctionnement du programme

La population cible est la population Bruxelloise de 50 à 74 ans. Le test de dépistage est un test immunologique de recherche de sang occulte dans les selles : iFOBT. Il est appelé « Colotest ». Il est proposé tous les deux ans, par sollicitation personnalisée, à toutes les personnes du groupe cible qui répondent aux conditions d'éligibilité (pas de colostomie, pas d'antécédent du cancer du côlon, pas de coloscopie depuis moins de 5 ans). Le projet se fait en partenariat avec pharmacy.brussels (ex UPB-AVP) et le CCRéf.

Les bruxelloises et les bruxellois sont sollicités pour le dépistage dès l'année civile de leur 50ième anniversaire jusqu'à l'année civile de leur 74ième anniversaire. Depuis avril 2019, les invitations sont envoyées annuellement aux personnes qui n'ont pas encore réalisé le test. L'envoi se fait dans le mois de naissance. Les personnes qui ont fait un Colotest sont réinvitées 24 mois après. Depuis janvier 2021, les personnes qui ont fait un iFOBT l'année N-2 ne sont plus invitées mais reçoivent le kit directement à domicile. Les personnes qui ont subi une coloscopie, sont réinvitées 5 ans après.

[19] *E-mail du 05/01/2018 « Dépistage Cancer Colorectal - Meeting Task Force: mercredi 10 janvier 2018 - 16h-18h »*
[20] *Documents « Projet CRC Brussels-Tab Vers2_FR », « CCR Brussels - Flux Vers2_FR », « CCR - Flux Pharmaciens (Fr-Nl) »*
[21] *Document « 2018-05-25 Project CCR-DDK Brussels - Budget FR-Nl- Vers2 ».*

Les personnes qui ont eu un cancer colorectal, sont réinvitées après 10 ans et les personnes qui ont eu une colectomie ne sont plus invitées.

Les courriers d'invitations comprennent une lettre personnalisée et une brochure d'information sur le cancer colorectal. La lettre invite la personne à retirer un Colotest gratuit en pharmacie Bruxelloise, en échange du courrier.

Le CCRéf crée mensuellement le fichier d'invitations sur base des données du Registre National, des mises à jour par la Banque Carrefour de la sécurité Sociale, et des données fournies par le Registre du Cancer en ce qui concerne les exclusions. Les lettres d'invitation sont générées par un programme informatique à partir de ce fichier. Les invitations et brochure d'information sont mises sous enveloppe et expédiées par routeur.

Le Colotest est accessible gratuitement dans toutes les pharmacies Bruxelloises en échange de la lettre d'invitation personnalisée, ou d'une prescription médicale, ou même sur simple demande. Les conditions d'éligibilité sont contrôlées par le pharmacien.

Les Colotests sont envoyés par les utilisateurs au laboratoire agréé du CCRéf. Les résultats sont envoyés automatiquement par voir numérique[22] aux médecins traitants des utilisateurs. Ils sont publiés sur les réseaux santé depuis septembre 2022[23]. En cas de résultats positif (sang détecté dans les selles), l'utilisateur et son médecin traitant sont également informés par courrier postal.

Les données de population et les résultats des Colotests se trouvent dans une base de données Access gérée par le CCRéf. BRUPREV a accès à une copie synchronisée de la base de données.

Colotest

- iFOBT (OC-sensor Eiken Chemical, cut-off 75 ngHb/ml ou 15µg Hb/g)
- 1x/ 2 ans par lettre d'invitation, ordonnance médicale, ou sur simple demande au pharmacien

Population

- Hommes et femmes
- 50 -74 ans
- NISS
- Domiciliation à Bruxelles

Critères d'exclusions (environ 20 % de la population)

- Colectomie : définitive
- Cancer colorectal: 10 ans
- Coloscopie : 5 ans
- iFOBT: 2 ans

[22] *E-Health*
[23] *Abrumet*

Résultats

- Par voie électronique : tous les résultats sont envoyés aux médecins traitants (DMI) et aux utilisateurs (Abrumet) via e-health (Link ©, Intuitim).
- Par courrier postal:
 - vers les utilisateurs : quel que soit le résultat (+, -, ininterprétable) ; depuis 2024, seuls les résultats + et ininterprétables font l'objet d'un courrier postal en plus du résultat électronique
 - vers les médecins traitants : en cas de résultat +

3.2.3 Pharmacy.brussels

Une convention de collaboration avec pharmacy.brussels a été mise sur pied pour la mise en œuvre du projet Colotest à Bruxelles. Pharmacy.brussels assure la communication avec les pharmaciens Bruxellois. Elle est responsable de leur formation et de leur information. Pharmacy.brussels est aussi la courroie de transmission avec les Offices de Tarification (OT), principalement dans le but de fournir les statistiques sur la circulation des kits (des grossistes aux utilisateurs). En 2023, cette convention a été assortie de nouvelles conditions: un honoraire de délivrance est prévu pour les pharmaciens (3€ TVAC) pour garantir le bon encodage de la délivrance des kits, la vérification de l'éligibilité et la bonne information des bénéficiaires. Pharmacy.brussels assure la transmission mensuelle à Bruprev des données de délivrance, par CP et par pharmacie.

3.2.3 CCRéf

Le CCRéf est l'asbl chargée des programmes organisés de dépistage des cancers en Région Wallonne. Le CCRéf assure la gestion des bases de données nécessaires au programme Bruxellois (population, tests), y compris les échanges de données avec la Fondation Registre du Cancer. Il génère les listes d'invitations mensuelles, assure la réception des tests réalisés, leur lecture en laboratoire, leur encodage et la transmission des résultats à BRUPREV.

3.2.4 Communication

L'information sur le dépistage du cancer colorectal en général et sur le programme en particulier est disponible sur le site web www.bruprev.be.

Une brochure d'information est fournie avec les courriers d'invitation au dépistage.

Une permanence téléphonique est assurée les jours ouvrables de 9:00 à 15:30.

Bruprev collabore avec différents groupes et institutions impliqués dans la communication, en partageant son expertise technique (mutuelles, Vivalis, FAMGB/FBHAV, Mediaplanet …)

3.3 LES RÉSULTATS DU PROGRAMME EN 2025

3.3.1 Les invitations

La population Bruxelloise compte **1.255.795** habitants[24] dont 299.902 (24%) dans la tranche d'âge de 50 à 74 ans. Ils constituent **la population cible**.

Le fichier du CCRéf compte une population cible de **310.739** personnes[25].

La **population exclue** est la partie de la population cible qui correspond aux critères d'exclusion: colectomie, antécédent de cancer colorectal de moins de 10 ans, coloscopie depuis moins de 5 ans, iFOBT l'année N-1, autres[26]. Elle est de 73.973 personnes (24,7 % de la population cible, chiffre CCRéf).

La **population éligible** est la population cible restante, soit **225.929** habitants[27].

La **population invitée** est la partie de population éligible qui a effectivement reçu un courrier d'invitation (round 1) OU un kit à domicile (> round 1), soit **146.256** personnes(64,7 % de la population éligible). Vu les contraintes financières de 2025, la politique d'invitation a été de revenir à une invitation tous les 2 ans pour les personnes n'ayant pas encore réalisé de Colotest. Les retards de liquidités liés au fonctionnement budgétaire par 12èmes provisoires, a entraîné une suspension des invitations à partir de février. Les invitations ont repris fin octobre, avec un rattrapage.
En ce qui concerne l'envoi des kits Colotests à domicile, ils ont été suspendus en février et ont repris fin mai, avec un rattrapage.

3.3.2 La délivrance des kits par les pharmaciens

Depuis le 1 janvier 2023, la délivrance du Colotest en pharmacie fait l'objet d'un honoraire de délivrance (3€ TVAC).

Sur base des états des stocks et des délivrances facturées à BRUPREV, il apparaît que 34 % des délivrances n'ont pas été encodées par les pharmaciens en 2025.

63,4 % des Colotests retirés en pharmacie sont utilisés (au cours de l'année index). Le taux d'utilisation pourrait être amélioré par l'intervention des pharmaciens lors de la délivrance.

1.158 Colotests ont un résultat « ininterprétable » (5,0 %). Dans 62 % des cas, il s'agit de personnes inéligibles (hors âge, hors Région Bruxelloise, iFOBT effectué moins de 2 ans auparavant). Dans 21% des cas, la date de péremption du Colotest était dépassée. Au total, 82 % des résultats « ininterprétable » pourraient être évités lors de la délivrance.

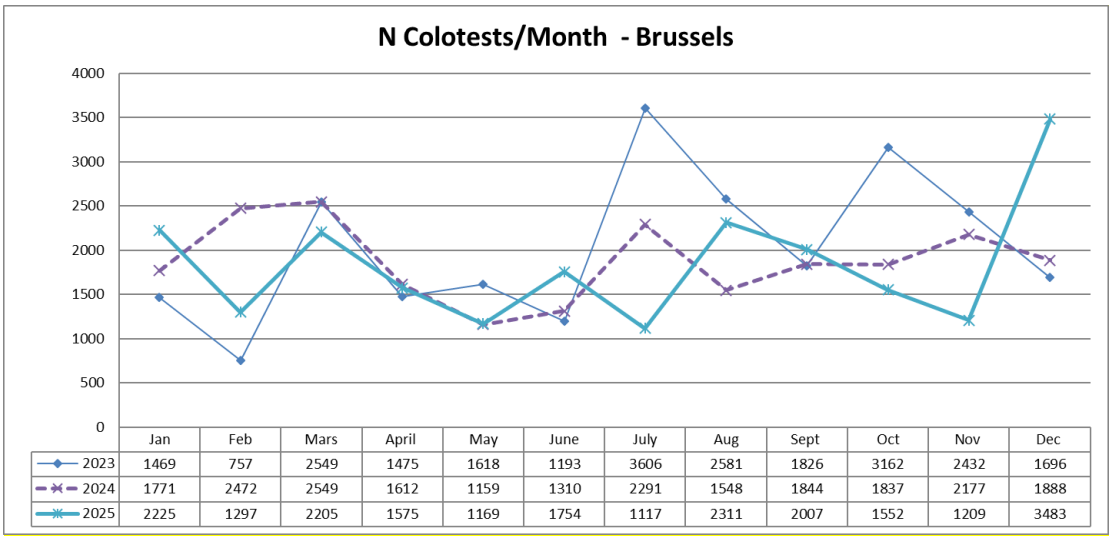
[24] https://bestat.statbel.fgov.be *Chiffres 2024*
[25] *Le fichier du CCRéf est alimenté par les données de la BCSS*
[26] *Déménagés hors Région Bruxelloise ou décédés, refus, suivi par gastroentérologue*
[27] *Nombre de personnes à inviter sur 2 années.*

3.3.3 Les indicateurs de couverture et de processus (voir tableau général en annexe)

La **population dépistée** est la partie de population éligible testée moins d'un an après l'invitation. Dans la pratique, c'est la partie de la population éligible qui a effectué un test valide dans l'année index. 21.903 personnes éligibles ont effectué un Colotest valide (hors «ininterprétable»), soit un taux de 9,7%. Sur un cycle complet de 2 ans, le taux de population dépistée est de 17,9 %. La population cible dépistée dans ou en dehors du programme en 2024-2025 est de **30,3 %**.

L'« **uptake invitations**» est la partie de population réellement invitée par courrier dans l'année index qui a réalisé le test dans l'année index, soit **11,1 %**[28].

L'« **uptake kits envoyés**» est la partie de population ayant reçu un kit par la poste, dans l'année index, et qui a réalisé le test dans l'année index + 4 mois, soit **60,8 %**.
L'« **uptake global**» est la partie de population ayant été réellement invitée par courrier OU ayant reçu un kit par la poste, dans l'année index, et qui a réalisé le test dans l'année index, soit **15,0 %**.



	Jan	Feb	Mars	April	May	June	July	Aug	Sept	Oct	Nov	Dec
2023	1469	757	2549	1475	1618	1193	3606	2581	1826	3162	2432	1696
2024	1771	2472	2549	1612	1159	1310	2291	1548	1844	1837	2177	1888
2025	2225	1297	2205	1575	1169	1754	1117	2311	2007	1552	1209	3483

Figure 1 : évolution mensuelle des Colotests

3.3.4 Les délais de traitement des Colotests – Les plaintes

Le délai moyen entre la date d'utilisation du kit par la personne et la réception par le laboratoire est de **2,5 jours**. La médiane est de **2,0 jours**. 95% des kits arrivent au labo dans les **6 jours** calendriers.

[28] *Estimation obtenue par « lissage » : nombre de tests réalisés en 2024/nombre de personnes invitées en 2024*

Le délai moyen entre la date de réception par le laboratoire et l'envoi du résultat à Bruprev est de 3,0 jours (médiane = 3,0 jours). 95% des résultats arrivent à Bruprev dans les 7 jours calendriers.

Les médecins traitants reçoivent le résultat directement dans leur DMI.

En 2025, 1020 appels téléphoniques ont été enregistrés, dont 0 plaintes. 89.7% des appels proviennent d'utilisateurs du Colotest. 7.5 % proviennent de médecins traitants, 2.8% proviennent des pharmacies et fournisseurs. 14.3% des appels portent sur des demandes d'invitation. 59.9% des appels sont des questions sur la procédure à suivre. 24.5% concernent la transmission de résultats.

Year 2025 - Colon		
Who ?	Complaint	Question
GeneralPractitioner		7,5%
Other		1,5%
Patient	0	89,7%
Supplier		1,3%
Total	0	100%

Year 2025 - Colon		
What ?	Complaint	Question
Invitation		14,3%
Other		1,2%
Procedure		59,9%
Delivery	0	0,1%
ResultTransmission		24,5%
Total général	0	1020

3.4 LES ÉVOLUTIONS DU PROGRAMME EN 2025

3.4.1 Accès au Colotest

Les médecins généralistes et spécialistes peuvent également imprimer la lettre d'invitation directement sur le site www.bruprev.be ou prescrire un Colotest à leurs patients.

Une page web a été créée pour permettre de vérifier l'égibilité d'une personne au Colotest, en introduisant son numéro NISS : https://www.depistagecancer.be/bxl/
Grâce à ce système, utilisables par les pharmaciens, les médecins, les personnes elles-mêmes, le courrier d'invitation n'est plus une condition de délivrance.

3.4.2 Demande d'accès au Registre National

L'autorisation d'utiliser le NISS dans le cadre du programme de dépistage du cancer du côlon est tributaire de l'«Avant-projet d'ordonnance relative à la politique de prévention en santé». Le texte a été soumis à Bruprev en décembre 2023. Bruprev a déposé ses commentaires au Cabinet et à l'Administration en janvier 2024.

Le Projet d'arrêté du Collège réuni de la Commission communautaire commune relatif aux programmes de dépistage des cancers a été soumis par l'Administration à Bruprev le 20 septembre 2024. Bruprev a envoyé ses commentaires en retour le 21 octobre 2024.

3.4.3 Evaluation du programme par le Registre du Cancer

En 2022, le Registre a conclu une convention avec la COCOM pour l'analyse du programme et la production des indicateurs de résultats, comme cela se fait déjà pour les deux autres Régions. Le premier rapport est paru en octobre 2024. Il est disponible sur le site web du Registre Belge du Cancer :
https://kankerregister.org/fr/publicaties/indicateurs-evaluation-du-depistage-du-cancer-colorectal-2020-2023-bruxelles

3.5. TABLEAU GÉNÉRAL

		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2019 %	2020 %	2021 %	2022 %	2023 %	2024 %	2025 %	Tendance µ %	Normes /Commentaire
	INVITATIONS																
a	Population cible (Statbel)	277.206	281.239	285.262	287.751	292.408	295.966	299.902									
b	Population cible (CCRef) #	259.147	267.568	278.292	284.262	294.565	302.056	310.739									
c	Exclusions cancer (10 ans) #	1.281	1.315	1.420	1.526	1.164	1.869	1.822									
d	Exclusion colostomie (definitive) #	114	101	7	2	11	9	111									
e	Exclusions colonoscopies (5 ans) #	48.530	36.068	39.310	46.032	41.606	41.109	44.054									
f	Exclusions iFOBT Année Index-1 (S-T)	8.248	13.522	11.554	23.107	15.809	24.364	22.458									
g	Autre test Année Index-1 # $	1.168	1.406	475	1.200	2.816	3.294	2.532									
h	Autres exclusions # *	7.155	4.717	3.869	4.543	2.701	2.702	5.528									
i	Total exclusions des invitations (c+d+e+f+h); % (i/b)	65.328	55.723	56.160	75.210	61.291	70.053	73.973	25,2%	20,8%	20,2%	26,5%	20,8%	23,2%	24,7%		Les personnes ayant effectués un autre FIT que le Colotest ne sont pas exclues des invitations
j	Autres tests Année Index # $	1.406	475	1.200	773	1.469	1.119	947									
A	Personnes éligibles (b-i)	193.819	211.845	222.132	209.052	233.274	232.003	225.929									
B	Personnes invitées par courrier; % (B/A) &	151.111	94.869	210.955	184.872	203.013	232.868	132.288	78,0%	44,8%	95,0%	88,4%	87,0%	100,4%	58,6%		Les personnes qui recoivent un kit à domicile (H) ne sont pas invitées
C	Retours postaux; % (C/B)	5.350	1.829	6.667	2.981	3.220	5.060	4.084	3,5%	1,9%	3,2%	1,6%	1,6%	2,2%	3,1%		
D	Personnes réellement invitées par courrier (B-C); % (D/B)	145.761	93.040	204.288	181.891	199.793	227.808	128.204	96,5%	98,1%	96,8%	98,4%	98,4%	97,8%	96,9%		
E	Taux de couverture des invitations par courrier (D/A)	0,75	0,44	0,92	0,87	0,86	0,98	0,57	75,2%	43,9%	92,0%	87,0%	85,6%	98,2%	56,7%		95%
D1	Total des personnes invitées (courriers + envoi kits à domicile) (D+H); % (D1/A)	145.761	93.040	214.920	191.266	217.728	239.608	146.256	75,2%	43,9%	96,8%	91,5%	93,3%	103,3%	64,7%		
	UPTAKE																
F	Nombre de tests réalisés VALIDES (hors "ininterprétables")	13.522	11.554	23.107	15.809	24.364	22.458	21.903									
G	Nombre de kits écoulés en pharmacie £	23.760	18.910	32.370	17.310	26.875	27.071	22.426									(estimation)
H	Nombre de kits envoyés à domicile (> round1)	0	0	10.632	9.375	17.935	11.800	18.052									
I	Nombre de tests réalisés au 31/12 parmi les kits envoyés à domicile dans l'Année Index (> round1) ; % (I/H)	0	0	7.230	5.207	9.773	6.122	8.833	NA	NA	68,0%	55,5%	54,5%	51,9%	48,9%		
I'	Nombre de tests réalisés au 30/04/Année Index+1 parmi les kits envoyés à domicile dans l'Année Index (> round1) ; % (I'/H)	0	0	7.666	6.325	11.412	7.679	10.974	0,0%	0,0%	72,1%	67,5%	63,6%	65,1%	60,8%		
J	Nombre de tests réalisés parmi les kits retirés en pharmacie; % (J/G)	13.781	12.150	17.396	11.302	15.684	17.469	14.228	58,0%	64,3%	53,7%	65,3%	58,4%	64,5%	63,4%		
K	Taux de retrait des kits en pharmacie (G/D); % @	0,16	0,20	0,16	0,10	0,13	0,12	0,17	16,3%	20,3%	15,8%	9,5%	13,5%	11,9%	17,5%		(estimation)
M	"Uptake" invitations (J/D); % @	0,09	0,13	0,09	0,06	0,08	0,08	0,11	9,5%	13,1%	8,5%	6,2%	7,9%	7,7%	11,1%		
N	"Uptake" kits envoyés (I'/H); % @	-	-	0,72	0,67	0,64	0,65	0,61	NA	NA	72,1%	67,5%	63,6%	65,1%	60,8%		
O	"Uptake" global (F/(D+G)); % @	0,09	0,12	0,11	0,08	0,11	0,09	0,15	9,3%	12,4%	10,8%	8,3%	11,2%	9,4%	15,0%		45%-65%
	COUVERTURE																
P	Taux de population cible dépistée par iFOBT Année Index (F/A); %	0,07	0,05	0,10	0,08	0,10	0,10	0,10	7,0%	5,5%	10,4%	7,6%	10,4%	9,7%	9,7%		
Q	Taux de population cible dépistée par iFOBT Année Index -1 + Année Index (F+f)/(A+f); %	0,11	0,11	0,15	0,17	0,16	0,18	0,18	10,8%	11,1%	14,8%	16,8%	16,1%	18,3%	17,9%		
R	Taux de population dépistée totale Année Index -1 + Année Index (F+e+f+g+j)/(b-c-d-h); %	0,29	0,24	0,28	0,31	0,30	0,31	0,30	29,1%	24,1%	27,7%	31,2%	29,6%	31,0%	30,3%		
	TESTS																
S	Tests réalisés	13.781	12.150	24.626	16.509	25.457	23.591	23.061									0
T	Non interprétables; % ininterprétable	259	596	1.519	700	1.093	1.133	1.158	1,9%	4,9%	6,2%	4,2%	4,3%	4,8%	5,0%		1% - 3%
U	Négatifs; % négatifs chez interprétables (U/(S-T)%)	12.596	10.672	21.460	14.964	22.837	21.329	20.812	91,4%	87,8%	92,9%	94,7%	93,7%	95,0%	95,0%		
V	Positifs; % positifs chez interprétables (V/(S-T)%)	926	882	1.647	845	1.527	1.129	1.091	6,7%	7,3%	7,1%	5,3%	6,3%	5,0%	5,0%		4,4% - 11% (round 1) < 3,9 (> round 1)
W	Délais analyse -> envoi résultat MG - jours (P 95)	6	6	6	5	6	7	3									6
Y	Taux de détection (invasifs) °/°° ♀	2,9	1,9	2,2	1,7**	1,9**	ongoing	ongoing									
Z	Taux de follow-up (coloscopie après IFOBT +) % ♀	86,0	82,6	84,2	86,6**	83,0**	ongoing	ongoing									

chiffres CCRef

$ tests de recherche de sang dans les selles, nomenclatures INAMI 125716; 120713. Ces personnes ne sont pas exclues des listes d'invitation.

** Déménagés hors Région Bruxelloise ou décédés Année Index-1, refus, suivi par gastroentérologue*

£ Valeur estimée sur base du stock central. A partir de 2023, ce chiffre est estimé sur base des données des grossistes: nombre de kits livrés aux pharmacies dans l'année = stock grossistes au 31/12/"année index-1" + kits livrés aux

& les personnes ayant eu un Colotest l'Année Index-2 ne sont pas invitées: elles recoivent le Colotest directement à domicile.

µ Vert = plus haute valeur; Rouge: plus basse valeur

@ à la date du 30/04 de l'Année index+1

*** Résultat temporaire*

♀ source: Registre Belge du Cancer

Dépistage du
Cancer du Col de l'Utérus
Baarmoederhalskanker
Opsporing

4. Dépistage du col de l'utérus

NEANT